

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE "UN SOFFIU NOVU – UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE"

OBJET : MESURES D'URGENCE ET PERSPECTIVES DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE.

CONSIDERANT que l'état de sécheresse persistant pendant plusieurs semaines et mois ainsi que l'accumulation de ces épisodes sur plusieurs années révèlent l'enjeu crucial du stockage de l'eau en Corse et la nécessité de constituer des réserves supplémentaires,

CONSIDERANT que les capacités de stockage ont peu évolué en 20 ans (Baccione, rehausse d'Alzitone et réalisation du barrage hydroélectrique du Rizzanese) alors que la population résidente a augmenté de 30% (262 000 habitants en 2000 contre 339 178 habitants en 2020) et avec elle les besoins en alimentation et en irrigation,

CONSIDERANT que la pluviométrie nous permettrait, si nous disposions des capacités de stockage adéquates, de capter une ressource estimée à 8 milliards de mètres cubes d'eau chaque année,

CONSIDERANT le rapport météorologique commandé par la Préfecture auprès des services de MétéoFrance afin de pouvoir définir le caractère exceptionnel du phénomène climatique,

CONSIDERANT qu'on ne parviendra pas à atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire sans maîtrise de l'eau, sachant l'impact négatif sur le monde agricole qui doit faire face à des pertes de productions, à des difficultés d'approvisionnement en fourrage, à des tensions de trésorerie, à des restrictions d'irrigation, etc...

CONSIDERANT nos propositions depuis plusieurs années en faveur d'une meilleure gestion de l'eau visant à mobiliser les eaux souterraines (notamment la

masse d'eau conséquente située entre Bastia et Solenzara), à réaliser des retenues collinaires au-delà de 500 mètres d'altitude, et à rehausser les barrages et retenues existants,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'examen et du vote du Plan Acqua Nostra 2050 en juillet 2020, un consensus a été trouvé sur l'optimisation des ressources en eau par la réhabilitation des réseaux ainsi que par la réalisation de retenues collinaires et le rehaussement de barrages existants, étant communément admis que la construction de nouveaux grands barrages est à éviter en raison de l'impact négatif sur la biodiversité et l'environnement,

CONSIDERANT que ce plan doit rapidement entrer dans l'opérationnalité pour pouvoir produire ses effets dans les années à venir, et qu'entretemps, des mesures d'urgence doivent être trouvées,

CONSIDERANT que les exploitants agricoles subissant de plein fouet la sécheresse doivent pouvoir être accompagnés au plus vite par le biais de bons d'achat leur permettant d'optimiser leur système d'irrigation ou d'acheter du fourrage,

CONSIDERANT qu'en attendant la mise en œuvre de travaux d'envergure de type retenues ou barrages, il conviendrait de prévoir d'ici l'été 2022 des solutions relais en mesure d'être installées d'ici là comme par exemple des cuves préfabriquées à positionner après un simple terrassement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MISSIONNE l'ODARC pour définir un mécanisme d'octroi de bons d'achats au profit des éleveurs et agriculteurs afin qu'ils puissent se fournir en fourrage ou équipements d'irrigation.

DEMANDE à la Préfecture de Corse la transmission du rapport météorologique de MétéoFrance dès sa finalisation et sa réception par les services de l'État.

DEMANDE l'installation, d'ici la saison prochaine, de réserves de stockage d'urgence pour pallier les épisodes à venir.

DEMANDE l'activation dans les meilleurs délais des prescriptions par bassin de vie comprises dans le document Acqua Nostra 2050, notamment les retenues collinaires, en priorisant les territoires où la sécheresse s'avère la plus élevée ; et **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse de proposer un calendrier de réalisation.